

Questions orales

[Français]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LA PROCÉDURE D'OCTROI DE MARCHÉS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Approvisionnement et Services et concerne le marché de gestion de Port-Cartier.

Aujourd'hui, nous apprenons que le processus d'octroi du marché de gestion pour la construction de la prison de Port-Cartier était de telle sorte que, effectivement, une seule compagnie pouvait même espérer être choisie parce que seule elle avait eu du personnel qui avait de l'expérience dans le service correctionnel à l'intérieur du ministère.

Pourquoi le gouvernement continue-t-il avec une procédure d'octroi de marchés qui favorise une compagnie au dépens des autres? Et enfin, est-ce que le ministre peut nous dire et nous confirmer que cette procédure a été utilisée parce que le gouvernement avait peur de ne pas respecter la date exigée par le premier ministre?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Je suis la ministre des Approvisionnements et Services. Nous avons à l'intérieur de cet appel d'offres respecté les critères réguliers. Nous avons invité, selon notre liste de fournisseurs, 13 sociétés. Huit ont répondu, trois ont été qualifiées et l'offre la plus basse a été retenue. Bien sûr, elle a été retenue compte tenu de l'expérience et de la capacité de faire le travail de la société en cause.

[Traduction]

LE CONTRAT OBTENU PAR LA SOCIÉTÉ BECHTEL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que la ministre répond aux questions cette semaine. Quelqu'un d'autre s'en occupait la semaine dernière. Vu que la société Bechtel a obtenu son contrat à l'époque où l'un de ses employés avait été prêté au Service correctionnel Canada, la ministre compte-t-elle mener une enquête pour déterminer s'il y a eu violation de l'article 49 du code sur les conflits d'intérêts pour les fonctionnaires? Sinon, pourquoi pas?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, c'est moi qui suis chargé de faire respecter les lignes directrices. Il y a eu certaines allégations de conflits d'intérêts qui mettraient en cause des fonctionnaires. Selon la pratique établie, on mènera immédiatement une enquête pour déterminer les faits. Le Conseil du Trésor agira dans le cadre de son mandat relativement à l'application des lignes directrices. J'ai déjà parlé au solliciteur général, qui a demandé que l'enquête soit menée le plus rapidement possible, et je peux garantir à mes honorables collègues que ce sera fait.

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

L'ATTITUDE JUGÉE SEXISTE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et lui seul peut y répondre.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Cela n'ira pas plus loin. La question suivante.

● (1450)

Mme Mitchell: Le bureau du premier ministre a été critiqué à cause de son attitude sexiste vis-à-vis d'une courriériste parlementaire. Peut-il assurer aux députés et aux Canadiennes que son personnel cessera d'exiger des rendez-vous quand on demandera des entrevues, que ce soit en pure plaisanterie ou non?

Des voix: Bravo!

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je crois savoir que certains articles au sujet de M. Gratton, qu'on pourrait qualifier de sans fondement, ont paru dans les journaux. M. Gratton consulte actuellement son avocat. Je ne crois pas que d'autres observations à ce sujet soient appropriées en ce moment.

LA CONDUITE DU SECRÉTAIRE DE PRESSE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Comme une journaliste au moins a apparemment été insultée à la suite de ce geste blessant et minable, le premier ministre enjointra-t-il à son secrétaire de presse de présenter ses excuses aux personnes qu'il a offensées par son manquement à l'éthique professionnelle?

Des voix: Bravo!

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je sais que la députée respecte les principes de la justice. Elle comprend, je crois, qu'au Canada une personne est innocente tant qu'elle n'a pas été jugée coupable. Je ne crois pas qu'on renforce l'autre point de vue en répétant des rumeurs sans fondement à la Chambre.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LES REPRÉSAILLES POSSIBLES CONTRE LES ÉTATS LIMITOPHES

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Relations extérieures. La semaine dernière, elle a représenté le Canada aux funérailles du président du Mozambique, Samora Machel. A-t-elle profité de son voyage pour s'entretenir avec les représentants des pays de la ligne de front, afin de savoir si le Canada pourrait leur venir en aide et, mieux encore, de quelle manière, au cas où l'Afrique du Sud exercerait des représailles d'ordre économique ou politique à leur égard?